

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 26
votants : 27
Absent : 0**

L'an deux mille quatorze
le 16 du mois de décembre à 20 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2014.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO /
Sonia CHAKROUNI/ Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI
/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine
DINI /Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA /
Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ/ Mélanie MORINI / Marc LEROY
/ Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/ DRAGONI José/
Christine DECORDIER/ Eddie DEGIOVANNI/ Martine DUNOYER DE
SEGONZAC/ LESSATINI Jean-Yves/ Gracienne DODAIN

OBJET : EDUCATION:

PROCURATIONS : Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

**Actions Ecoles –
versement de
subvention.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Comité de pilotage de la première programmation CUCS
2014

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt éducatif des Actions Ecole

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention de Deux mille Euros à l'OCCE
- d'autoriser l'OCCE de reverser cette subvention à la coopérative de l'école Pierre CAUVIN située au sein d'un quartier CUCS et actuellement en ZEP.

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole Monsieur Jean Claude RANUCCI a sollicité par courrier du 18 novembre 2014, le versement d'une subvention de 2 000 € deux mille euros au titre de l'exercice 2014.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'OCCE à reverser cette subvention à la Coopérative scolaire de l'école Pierre CAUVIN.

Cette subvention permettra à la Coopérative scolaire de soutenir l'élaboration d'un recueil.

L'Etat contribue également à ce projet à hauteur de 2000€ (deux mille).

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A D.F.A.P
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de D.F.A.P



Compte rendu
exécutoire après
dépôt en préfecture
le :
et publication en
mairie le :
